92-07697/

Ontario

Ministry
of
Education

Ministère
de
l'Éducation

Floor
Mowat Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1L2

22e etage
Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

NOTE À
L'INTENTION DES : Directeurs et directrices de l'éducation
Présidentes et présidents de collège

DE LA PART DE : Wally Beevor
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Éducation

Ralph Benson
Sous-ministre adjoint
Ministère des Collèges et Universités

DATE : Le 3 janvier 1990

OBJET : Projets pilotes du programme de jonction écoles-collèges

---

Le ministère de l'Éducation et le ministère des Collèges et Universités ont la ferme intention d'assurer une meilleure jonction entre les réseaux d'éducation des conseils scolaires et des collèges afin de favoriser les chances de réussite des élèves, et ce, aux deux paliers. Pour aider à établir une telle jonction, les ministères ont ensemble élaboré le Plan du programme de jonction écoles-collèges qui servira de guide aux ententes de jonction conclues entre les conseils scolaires et les collèges. Ce document est présentement distribué à tous les conseils scolaires et collèges.

Afin d'encourager l'élaboration de pratiques et de programmes innovateurs dans le cadre des activités de jonction écoles-collèges, le ministère de l'Éducation appuiera un nombre limité de projets en offrant aux

conseils scolaires des subventions non renouvelables. Les acquis de ces projets pilotes seront communiqués à tous les conseils scolaires et collèges.

Les conseils scolaires et les sections des conseils scolaires, de concert avec les collèges d'arts appliqués et de technologie, sont invités à soumettre leurs propositions de projets pilotes aux bureaux régionaux du ministère de l'Éducation d'ici le 28 février 1990. Les intéressés trouveront les directives nécessaires dans les documents ci-joints, Critères de sélection des projets de jonction écoles-collèges et Demande de subvention.

Il incombe aux directeurs et directrices de l'éducation de transmettre cette information aux modules scolaires de langue française ou de langue anglaise de leur conseil scolaire.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces projets pilotes, veuillez vous adresser aux bureaux suivants :

Pour les collèges :

Direction des affaires collégiales
Section des programmes
Édifice Mowat, 10e étage
900, rue Bay
Toronto (Ontario)
M7A 1L2 ..... (416) 965-2682

Pour les conseils scolaires :

Centre de l'Ontario
2025, av. Sheppard est, bureau 3201
Willowdale (Ontario)
M2J 1W4 ..... (416) 491-0330

Est de l'Ontario
1580, chemin Merivale, 4e étage
Nepean (Ontario)
K2G 4B5 ..... (613) 225-9210

Centre-nord de l'Ontario
199, rue Larch
Sudbury (Ontario)
P3E 5P9 ..... (705) 675-4436

Nord-est de l'Ontario
C.P. 3020, 447, avenue McKeown
North Bay (Ontario)
P1B 8K7 ..... (705) 474-7210

Nord-ouest de l'Ontario
C.P. 5000, 435, rue James sud
Thunder Bay (Ontario)
P7C 5G6 ..... (807) 475-1581

Ouest de l'Ontario
759, chemin Hyde Park
London (Ontario)
N6H 3S6 ..... (519) 472-1440

Wally Beevor
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Éducation

Ralph Benson
Sous-ministre adjoint
Ministère des Collèges et Universités

p.j. : Projets de jonction écoles-collèges - critères de sélection et demande de subvention

PROJETS DE JONCTION ÉCOLES-COLLÈGES

Critères de sélection et demande de subvention

Introduction

Le ministère de l'Éducation et le ministère des Collèges et Universités ont la ferme intention de renforcer les liens entre les conseils scolaires et les collèges d'arts appliqués et de technologie. Pour faciliter la conclusion d'ententes, ces ministères ont élaboré ensemble le Plan du programme de jonction écoles-collèges. Le ministère de l'Éducation entend en outre appuyer financièrement des projets pilotes.

Le ministère de l'Éducation versera des subventions non renouvelables pouvant aller de 30 000 $ à 50 000 $ pour la mise en oeuvre de 7 à 12 projets pilotes. Ces projets exploreront des façons innovatrices

- d'améliorer l'accès aux programmes d'études collégiales et le taux de persévérance scolaire;
- d'augmenter le nombre d'inscriptions aux collèges, en particulier dans les programmes menant à des carrières traditionnellement réservées à l'autre sexe et aux métiers et professions très demandés sur le marché du travail;
- de mettre en oeuvre des pratiques qui favoriseront un enchaînement plus direct des programmes d'études secondaires et collégiales.

Ces projets pilotes feront profiter tous les conseils scolaires et les collèges de leurs acquis au fur et à mesure qu'ils établiront des jonctions qui répondront aux besoins de la population étudiante et de la collectivité.

Critères de sélection

Toutes les propositions doivent comprendre :

- des preuves de l'existence d'un comité directeur représentant à la fois le conseil scolaire et le collège
- une entente, en vigueur ou projetée, comportant les éléments essentiels énoncés dans le Plan du programme de jonction écoles-collèges
- des dispositions prévoyant :
  - un meilleur accès aux programmes d'études collégiales pour les élèves des écoles secondaires, en particulier ceux qui suivent les cours du niveau général;
  - l'ajustement des programmes des deux paliers pour faciliter la transition;
  - une interaction entre les membres du personnel des écoles secondaires et des collèges.

De plus, la proposition doit correspondre à au moins un des secteurs particuliers d'intervention suivants :

- un meilleur accès aux programmes d'études collégiales pour certains groupes cibles, comme les élèves en difficulté, les élèves autochtones ou ceux qui appartiennent à une minorité visible, et de meilleures chances de succès;
- un meilleur accès aux programmes d'études collégiales en français pour les élèves des modules scolaires de langue française et de meilleures chances de succès;
- un modèle de perfectionnement professionnel à l'intention du personnel des écoles secondaires et des collèges ayant pour objet de faciliter le processus d'articulation;
- des stratégies en vue de promouvoir le recrutement des femmes dans les programmes d'études traditionnellement réservés aux hommes, en particulier les études technologiques et l'ingénierie;
- des programmes d'études secondaires qui satisfont aux critères d'admission au collège;
- le partage des installations, de l'équipement et du personnel;
- des initiatives pour augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes menant à des professions et métiers dont le marché du travail a besoin;
- des stratégies pour assurer le suivi et évaluer les élèves participant à des programmes articulés;
- un projet d'élaboration d'un programme d'études auquel participent des enseignants des paliers secondaire et collégial en vue de permettre aux élèves du palier secondaire d'acquérir un ensemble d'aptitudes générales et les stratégies d'évaluation correspondantes.

PROPOSITION DE PROJET PILOTE

JONCTION ÉCOLES-COLLÈGES

DEMANDE DE SUBVENTION

Remarque : Chaque conseil scolaire ou section de conseil scolaire ne peut présenter qu'une seule proposition.

1. a. Conseil scolaire :

Adresse :

Personne contact :

Poste/Titre :

N° de téléphone :

b. Collège :

Adresse :

Personne contact :

Poste/Titre :

N° de téléphone :

2. Date de début du projet, s'il était accepté (le 31 mars 1990, au plus tard)

3. Veuillez énumérer les membres du comité directeur (noms, titres et organisme représenté)

4. Prière de joindre l'Entente de jonction écoles-collèges ou l'ébauche proposée. Veuillez consulter le Plan du programme de jonction écoles-collèges pour connaître les éléments essentiels que doivent comporter les ententes.

5. Décrivez brièvement de quelle façon la proposition aborde les questions suivantes :

a. un meilleur accès aux programmes d'études collégiales

b. l'ajustement des programmes d'études secondaires et collégiales

c. l'interaction entre les membres du personnel de l'école secondaire et du collège

6. Indiquez à quels secteurs d'intervention particuliers définis dans les critères, correspond votre proposition.

7. Décrivez le projet pilote proposé en faisant ressortir ses caractéristiques novatrices, ses objectifs, ses stratégies de mise en oeuvre et le rôle du personnel affecté au projet.

8. Décrivez les stratégies prévues pour évaluer les résultats du projet.

9. Veuillez remplir la formule de budget ci-jointe.

10. Signatures autorisées :

Directeur ou directrice de l'éducation	Président ou présidente du collège

Toutes les propositions doivent être soumises au bureau du ministère de l'Éducation de la région concernée le 28 février 1990 au plus tard. La liste des bureaux régionaux se trouve dans la note de service portant sur les projets pilotes du programme de jonction écoles-collèges.

PROJET PILOTE - JONCTION ÉCOLES-COLLÈGES

BUDGET

RECETTES :

- Subvention du ministère _____ $
- Fonds reçu du conseil scolaire _____ $
- Fonds reçu du collège _____ $
- Autre _____ $

Recettes totales _____ $

DÉPENSES :

- _____ $
- _____ $
- _____ $
- _____ $

Dépenses totales _____ $

ON05348

Ontario

Ministère de l'Éducation

Sean Conway,
ministre
Bernard J. Shapiro,
sous-ministre

Ministère des Collèges et Universités

Sean Conway,
ministre
Tom Brzustowski,
sous-ministre

Plan du programme de jonction écoles-collèges

Plan du programme de jonction écoles-collèges

Table des matières

Contexte	1
Les avantages d'une meilleure jonction	2
Conditions favorables au succès de l' articulation	3
Première étape : planifier le projet d'articulation	3
Deuxième étape : mise en oeuvre	4
Troisième étape : suivi et évaluation	6
Remerciements	7

Contexte

L'abandon scolaire des élèves, un déclin dans l'intérêt qu'ils portent aux sciences et à la technologie et les besoins en main-d'oeuvre hautement qualifiée pour maintenir la prospérité de l'économie ontarienne suscitent des inquiétudes qui mettent en évidence l'urgence, pour tous les échelons du monde de l'éducation, de collaborer en vue d'élaborer des stratégies permettant de faire face à la situation. Comme l'indiquait le rapport du Conseil du premier ministre, **Concurrencer dans la nouvelle économie globale**, le conseil a mis l'éducation et la formation au premier rang de ses priorités parce que le développement des ressources humaines est nécessaire au développement de l'économie ontarienne.

Selon des études récentes, environ 60 pour 100 des élèves qui commencent leur 9^{e} année en Ontario ne continuent pas leurs études dans un collège ou une université. Environ 40 pour 100 des élèves qui commencent un programme d'études postsecondaires abandonnent leurs études avant d'avoir obtenu un certificat ou un diplôme.

Il importe d'accorder une attention prioritaire au renforcement des points de rencontre entre les réseaux scolaires du palier secondaire et collégial, et ce à l'échelon local et provincial, afin d'augmenter le taux de réussite des élèves et de répondre aux besoins de la province en personnel qualifié et diplômé. Tout en reconnaissant la nécessité de résoudre bon nombre de problèmes à l'échelon provincial, nous pouvons faire beaucoup, à court terme, grâce à des ententes locales d'articulation.

On entend par articulation un processus formel visant à établir un enchaînement des programmes des écoles secondaires et des collèges de façon à faciliter le progrès des élèves et à fournir aux élèves des écoles secondaires des perspectives d'avenir quant à leurs études postsecondaires et leur carrière, améliorant ainsi leurs chances de succès. Tous les programmes d'études secondaires peuvent être ainsi articulés avec les programmes des collèges qui leur correspondent.

C'est en se fondant sur l'expérience des établissements d'enseignement de l'Ontario ainsi que sur les documents venant d'autres territoires de compétence que l'on a élaboré ce plan. Il a pour objet de fournir des lignes directrices générales pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'ententes locales. Il n'a cependant pas pour but de donner une liste détaillée d'instructions. Pour porter fruit, les ententes doivent être adaptées aux conditions locales.

Les avantages d'une meilleure jonction

Une meilleure jonction grâce à l'articulation des programmes des écoles secondaires et des collèges, présente des avantages pour les élèves, pour les établissements participants et pour la société en général.

Pour les **élèves**, l'articulation des programmes d'études peut :

- les motiver davantage à terminer leurs études secondaires, en leur fixant un but concret à atteindre;
- améliorer l'accès aux programmes d'études collégiales en donnant aux élèves une meilleure information sur la planification de leurs études et de leur carrière;
- leur assurer une préparation leur permettant de s'inscrire à un programme d'études collégiales et d'y réussir;
- améliorer leur sentiment d'estime de soi et augmenter leurs chances de mieux gagner leur vie.

Pour les **établissements d'enseignement**, l'articulation peut :

- stimuler l'amélioration des cours et des programmes;
- fournir des possibilités de perfectionnement des enseignants et d'autres membres du personnel;
- fournir une meilleure information permettant une planification à long terme;
- faciliter le recrutement dans les programmes d'études collégiales à faible niveau d'inscriptions.

Pour la **société** dans son ensemble, l'articulation peut :

- promouvoir la pleine réalisation du potentiel humain en maintenant un plus grand nombre d'élèves dans les écoles secondaires et les collèges et en encourageant une plus grande participation des femmes dans les professions traditionnellement réservées aux hommes et qui sont en grande demande sur le marché du travail;
- augmenter le rendement et l'efficacité des systèmes d'éducation en réduisant le chevauchement et en partageant les ressources;
- augmenter la productivité des personnes qui atteignent un meilleur niveau de préparation au travail;

- réduire la pénurie de main d'oeuvre dans les professions spécialisées dont on a un besoin urgent.

Conditions favorables au succès de l'articulation

Selon la situation propre à chaque localité, divers facteurs peuvent contribuer ou s'opposer aux chances de succès de l'articulation des programmes. En général, on considère cependant que les conditions suivantes sont essentielles à sa réussite :

- la présence et la manifestation de l'engagement et du leadership des cadres supérieurs à toutes les étapes du processus d'articulation;
- la clarté des objectifs et des intentions;
- le fait que l'articulation soit avantageuse pour toutes les parties concernées;
- une communication continue entre les établissements, et ce, à tous les niveaux;
- la mise en oeuvre graduelle, à commencer par des secteurs de programmes qui offrent les meilleures chances d'avantages et de succès;
- des attentes réalistes;
- le fait de conclure toutes les ententes par écrit et de prévoir des mécanismes de révision régulière.

Première étape : planifier le projet d'articulation

L'étape de planification consiste à explorer, à réunir les conditions favorables à la réussite du projet et à élaborer le cadre général dans lequel se fera l'articulation des programmes entre les établissements. Le directeur ou la directrice de l'éducation et le président ou la présidente du collège d'arts appliqués et de technologie devraient avoir des entretiens dès le début du processus de planification.

- Établir un comité coordonnateur qui mènera à bien ou supervisera le processus de planification.
- Définir les besoins auxquels l'articulation pourrait répondre et les avantages possibles qui en résulteraient.
- Évaluer la réceptivité de l'administration et du personnel des établissements. L'existence d'ententes de collaboration, formelles ou informelles, entre des

établissements peut indiquer un bon point de départ pour le processus ou une réceptivité à une collaboration plus étroite.

- S'entretenir avec des collègues et d'autres établissements des expériences qu'ils ont acquises dans l'élaboration et la mise en oeuvre des initiatives d'articulation.

Élaborer une **entente d'articulation entre établissements d'enseignement**. Cette entente devrait comprendre :

- le nom des établissements;
- les conditions de l'entente et les dispositions prévues pour sa révision;
- une déclaration d'intention;
- les responsabilités des parties quant à la nomination des coordonnateurs;
- les champs de collaboration, comme l'élaboration de cours regroupés, l'inscription aux programmes d'études des collèges à un niveau plus avancé et le partage des ressources;
- un engagement à suivre les progrès et à évaluer la réussite de l'initiative.

- Révéler un engagement de la part des cadres supérieurs par la signature conjointe de l'entente par le directeur ou la directrice du conseil d'administration et le président ou la présidente du collège d'arts appliqués et de technologie. Une cérémonie publique de signature en présence du personnel et de la presse contribuerait à manifester cet engagement.

Deuxième étape : mise en oeuvre

L'étape de mise en oeuvre comprend l'élaboration de plans et de procédures détaillés, la préparation et la signature des **ententes d'articulation des programmes** ainsi que les fonctions journalières de révision des programmes d'études, de planification, de collecte de renseignements, etc.

Dans chaque collège et école secondaire une personne est nommée pour coordonner les activités d'articulation. Il s'agit d'une mesure importante pour assurer l'uniformité du processus. Cependant, le véritable processus de coordination des contenus des programmes d'études et de planification des activités qui sensibiliseront davantage les élèves aux carrières et aux programmes d'études collégiales qui s'offrent à eux doit se dérouler sur le plan de l'enseignement, et ce, dans les domaines d'études spécifiques.

- Les enseignants des écoles secondaires et des collèges se rencontrent pour discuter des domaines d'études spécifiques. Pour que l'articulation soit efficace, il est essentiel de déterminer les compétences

analytiques et les niveaux de rendement nécessaires pour réussir dans chacun des deux établissements.

- On détermine les cours spécifiques de 10^{e}, 11^{e} et 12^{e} année qui constituent la meilleure préparation aux domaines d'études spécifiques du collège. Les enseignants de l'école secondaire et du collège s'échangent les grandes lignes des programmes de cours. On examine les lacunes et les chevauchements afin de redéfinir les programmes d'études, au besoin, en vue de permettre une progression efficace des cours d'un palier à l'autre. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont également étudiées.

- Lorsqu'il existe une équivalence entre un cours de l'école secondaire et du collège, on prévoit des mesures permettant aux élèves d'obtenir des crédits d'équivalences spéciales en reconnaissance des compétences acquises dans le(s) cours de l'école secondaire. Au collège, on peut offrir des possibilités de cours enrichis aux élèves à qui on a accordé des crédits d'équivalences spéciales.

- Les enseignants de chaque établissement élaborent une **entente d'articulation des programmes** pour chacun des programmes articulés. Le comité coordonnateur de l'articulation des programmes peut avoir pour rôle, entre autres, d'offrir conseils et orientation dans l'élaboration des ententes. L'entente définit les conditions de l'articulation et doit être signée par les enseignants qui ont participé au processus ainsi que par le directeur ou la directrice de l'école secondaire et le président ou la présidente, ou le doyen ou la doyenne du collège d'arts appliqués et de technologie.

- Les enseignants des écoles secondaires et des collèges planifient ensemble des activités conçues pour faire mieux connaître aux élèves les possibilités de carrière et les programmes des collèges pouvant y préparer. Grâce au processus d'articulation, les enseignants des écoles secondaires sont mieux informés des programmes d'études des collèges et des perspectives de carrières qu'ils ouvrent et sont ainsi en mesure de conseiller et d'orienter les élèves au cours de leurs activités quotidiennes d'enseignement.

- Il importe de noter que le processus ne se termine pas avec la signature des ententes d'articulation. Pour que l'articulation porte fruit, il doit exister une communication, une coordination et une collaboration constantes dans la mise en oeuvre et la révision de tous les aspects de l'entente.

Troisième étape : suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation sont des composantes importantes du processus continu d'articulation. Cette étape comprend la collecte, l'analyse et l'interprétation de données en vue d'évaluer l'efficacité de l'initiative d'articulation, de déterminer les révisions nécessaires, de découvrir les autres secteurs qui pourraient faire l'objet d'une entente et de mettre à jour les conditions de l'entente.

Pour veiller à ce que cette étape de l'articulation reçoive bien l'attention qui lui revient, on devrait établir un comité chargé du suivi et de l'évaluation continue de l'articulation. Les membres de ce comité devraient être recrutés tant parmi les personnes qui ont pris part à la mise sur pied du projet que parmi les personnes de l'extérieur, comme les membres des comités consultatifs sur les programmes des collèges d'arts appliqués et de technologie et les conseils industrie/éducation des écoles secondaires.

Pour évaluer l'efficacité de l'articulation, on utilisera des critères se rapportant aux objectifs du projet et, de ce fait, c'est au comité de suivi et d'évaluation qu'il incombe de les établir. Les données pertinentes comprennent :

- le maintien des élèves à l'école/l'abandon scolaire;
- les notes des élèves;
- l'évaluation des compétences acquises par les élèves au moyen d'une comparaison du niveau de compétence avant et après ou d'une liste de contrôle du rendement;
- le nombre d'élèves suivant des programmes d'études postsecondaires articulés;
- les évaluations du projet faites par les enseignants, le personnel et les élèves;
- les points de vue des élèves et des diplômés sur l'orientation scolaire, l'information, la facilité de transition;
- les points de vue des employeurs sur le niveau de préparation à l'emploi des diplômés;
- l'efficacité et le rendement de l'utilisation des ressources.

Remerciements

Comité du projet

Cynthia Adams
Ministère de l'Éducation

Maurice Boutet
Ministère de l'Éducation

Geraldine Connelly
Ministère de l'Éducation

JoAnn Poglitsh
Ministère des Collèges et Universités

Bill Summers
Ministère des Collèges et Universités

Comité consultatif

Wally Beevor
Ministère de l'Éducation

Ralph Benson
Ministère des Collèges et Universités

Ron Chopowick
Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario

Brian Fleming
Conseil des écoles séparées catholiques de Dufferin-Peel

Jacques Lachapelle
Conseil des écoles séparées catholiques du district de Sudbury

Keith McIntyre
Collège Mohawk

Penny Moss
Conseil ontarien des affaires collégiales

Keith Rielly
Conseil de l'éducation de la ville de Hamilton

Ron Russell
Collège Loyalist

Burle Summers
Conseil de l'éducation du comté de Hastings